

N° d'ordre : 035 / 2011

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE DIEULOUARD

COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2011

Nombre de conseillers en exercice	27
de Présents	16
de Votants	24

L'an deux mille onze, le jeudi vingt-huit avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vendredi vingt deux avril, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy SOUHAIT, Maire.

Etaient représentés : Stelvio FLEURY, Raymond VINCENT, Pascale BOURGUIGNON, Nadine GONZALEZ, Sylvia LEJEAU, Claudy JACQUEMIN, Jean BARBELIN, Mireille RABOLINI.

Etaient absents : Claire TRUCHOT, Cédric BOURZEIX, Khalid SALLAF.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Mme Gilberte KIEFFER, Secrétaire de séance.

SUBVENTION A SOLIDARITES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

DECIDE d'apporter son soutien à Solidarités Nationales et Internationales, dans le cadre de ses distributions alimentaires, sur la base de 0,15 € par habitant, par le versement d'une subvention de 671 €.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Principal 2011 de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 036 / 2011

CESSION DE DEUX LOGEMENTS BATIGERE NORD EST :
AUTORISATION ADMINISTRATIVE D'ALIENER

Dans le cadre des dispositions visant à favoriser l'accession sociale à la propriété, la société BATIGERE NORD EST propose aux locataires de certains ensembles immobiliers d'acquérir le logement qu'ils occupent ou un autre logement devenu vacant ; à savoir :

- 1 pavillon comprenant 2 logements 7 A et 8 A Rue du Bois le Prêtre.

L'article 29 de la loi portant Engagement National pour le Logement (loi ENL) de juillet 2006 prévoit que l'information doit être portée à la connaissance de la collectivité, pour avis éventuel si elle le souhaite.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable à la cession de ces deux logements.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 037 / 2011

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET BLENOVISTA

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1617-1 et suivants et L. 2343-1 et 2,

VU les états des produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Receveur de Pont à Mousson,

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur de Pont à Mousson dans les délais légaux et réglementaires et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur :

- la somme de 702,09 € correspondant aux titres n°90, 103 et 118 de 2009 pour le loyer d'un bureau à BLENOVISTA

PRECISE que ces sommes seront imputées à l'article 654 du budget BLENOVISTA 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 038 / 2011

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1617-1 et suivants et L. 2343-1 et 2,

VU les états des produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Receveur de Pont à Mousson,

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur de Pont à Mousson dans les délais légaux et réglementaires et qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme de 738,78 € correspondant aux titres suivants :

- Titres n°608 et 833 de 2009 pour le centre aéré de juillet et août pour 349 €
- Titres n°112 de 2003 et 196 de 2005 pour le centre aéré pour 149 €
- Titre n°326 de 2001 pour le centre aéré pour 9,28 €
- Titres n°151 et 203 de 2007 pour l'école de théâtre et de danse pour 110 €
- Titres n°135, 234 et 476 de 2004 pour l'école de danse pour 121,50 €

PRECISE que ces sommes seront imputées à l'article 654 du budget principal 2011 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 039 / 2011

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT ECHELONNE

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 17 mars 2011, les subventions ont été attribuées aux différents clubs et associations.

Afin de gérer au mieux la trésorerie de la commune, il convient de préciser les subventions qui feront l'objet d'un versement en deux fois.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser le premier acompte en juillet 2011 et le second en septembre 2011, pour les subventions suivantes :

- COB cyclotourisme : 5 850 €
- COB football : 15 000 €
- CSB football jeunes : 15 000 €
- CSB football seniors : 50 000 €
- CSB handball : 6 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 040 / 2011

CREATION DE POSTES

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

VU les avis rendus par les Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe et Moselle, en date des 1^{er} et 10 février 2011,

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

DECIDE de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} juillet 2011 :

- Deux postes de rédacteur principal à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires)
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires)

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal 2011 de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 041 / 2011

FETE DU LIVRE 2011

La Fête du Livre, organisée chaque année par la Ville de Blénod-les-Pont-à-Mousson pour les enfants et adolescents, s'inscrit dans le cadre de la promotion de la lecture et de son accès au plus grand nombre.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame l'Adjointe en charge de la Culture et de la Communication, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

DECIDE

D'attribuer aux jeunes Bellédoniens scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires et au collège, un bon d'achat de 8 euros à valoir sur l'achat de livres lors de la Fête du Livre organisée par la commune le dimanche 8 mai 2011.

De régler à la librairie participante la somme correspondant aux bons d'achat utilisés.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6714 du Budget principal 2011 de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 042 / 2011

ATTRIBUTION D'UN DICTIONNAIRE AUX ENFANTS ENTRANT en 6^{ème}

Le Conseil, sur proposition de Madame l'Adjointe en charge du scolaire, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'offrir un dictionnaire à chaque élève Bellédonien entrant en 6^{ème}.

Cette dépense est inscrite à l'article 6714 du Budget Principal 2011 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 043 / 2011

ATHLETIC COB-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (La Bellédonienne et le Trail)

Le Conseil, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la vie associative et sportive, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder à L'ATHLETIC COB une subvention exceptionnelle de 1.500 € pour les manifestations : « La Bellédonienne » et le « Trail »

Le club devra présenter un bilan justifié de chaque manifestation, dans le délai d'un mois.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Principal 2011 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 044 / 2011

COB FOOTBALL- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (stage Football)

Le Conseil, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la vie associative et sportive, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder, au Club Omnisports de Blénod – section football, une subvention exceptionnelle de 900 € pour l'organisation du stage de Football organisé du 2 au 6 mai 2011.

Le club devra présenter un bilan justifié de la manifestation, dans le délai d'un mois.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Principal 2011 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 045 / 2011

JUDO CLUB - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (Accueil délégation Cubaine)

Le Conseil, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la vie associative et sportive, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder au Judo Club de Blénod une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'accueil d'une délégation de l'équipe olympique féminine cubaine.

La dépense est inscrite à l'article 6574 du Budget Principal 2011 de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 046 / 2011

PARTICIPATION FINANCIERE STAGE MULTISPORTS

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la vie associative et sportive, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer le montant de la participation financière des jeunes participant aux stages multisports (du 4 au 8 juillet et du 11 au 15 juillet 2011) de la façon suivante :

- Familles de Blénod : 30 € la semaine
- Familles extérieures : 45 € la semaine

Les recettes seront inscrites à l'article 70688 du Budget Principal 2011 de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 047 / 2011

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE BLENOD LES PONT A MOUSSON – CONVENTION : AUTORISATION A SIGNER

Le Conseil, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la vie associative et sportive, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Comité des œuvres sociales de Blénod lès Pont A Mousson - une convention pour l'année 2011 - 2012 ayant pour objet :

- la mise à disposition d'installations municipales;
- l'attribution d'une subvention pour la gestion des dossiers du CNAS, l'organisation d'animations sociales, culturelles, sportives et de loisirs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 048 / 2011

CLUB SPORTIF DE BLENOD SECTION FOOTBALL – CONVENTION : AUTORISATION A SIGNER

Le Conseil, sur proposition de Madame l'adjointe en charge de la vie associative et sportive, le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Club Sportif de Blénod – section Football - une convention pour l'année 2011 - 2012 ayant pour objet :

- la mise à disposition des installations dites "des Fonderies" dans le cadre d'activités sportives (football) ;
- l'attribution de subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° d'ordre : 049 / 2011

ORGANISATION DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES ET INSCRIPTION AU CONCOURS DEPARTEMENTAL ET AU CONCOURS NATIONAL DE FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des travaux, de l'urbanisme et du cadre de vie, le Maire entendu après en avoir délibéré :

APPROUVE le nouveau règlement du concours communal des maisons fleuries joint en annexe.

CONFIRME l'organisation d'un concours communal des Maisons Fleuries, conformément à ce nouveau règlement.

DEMANDE l'inscription de la ville aux concours départemental et national de fleurissement.

La dépense sera inscrite à l'article 6714 section fonctionnement du Budget Principal.

Délibération adoptée à l'unanimité.